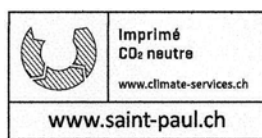


Commune de GIVISIEZ



**Message de printemps du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 28 mai 2018**

La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂ produit par cet imprimé.



Photos : Commune de Givisiez

Dessins : Pé cub

Sommaire

Convocation de l'Assemblée communale du 28 mai 2018.....	3
Message de la Syndique.....	4
Bilans comparés aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016	6
Récapitulation des comptes 2017	8
Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2017	10
Cash flow.....	17
Rapport de l'organe de révision.....	18
Contrôle des investissements au 31 décembre 2017	20
Décomptes finaux d'investissements et commentaires	22
Bâtiment Espace La Faye : Modifications des façades	25
Nomination d'un/-e membre à la Commission d'aménagement	26
Nomination de deux membres à la Commission financière	27
Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une parcelle de terrain à la route du Vieux-Canal.....	28
Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.....	30
Changements au Conseil communal.....	31
Fermetures de l'Administration communale durant l'année 2018	32
Du côté de la Bibliothèque.....	33
<i>Le Livre sur la Place</i>	34
Distribution d'eau potable.....	35
<i>Dans le rétroviseur</i>	36
Du côté de l'énergie : Le Programme Bâtiments	37
Subventionnement des vélos électriques	38
Appel aux photographes amateurs.....	39
Rappel aux détenteurs de chiens	40
Vie sportive, culturelle et sociale :	
A l'aire libre	41
Les Ligues de santé.....	42
Détente en forêt, mode d'emploi.....	43
Concours photo « Ensemble ! / Zäme ! ».....	44
CIPRET	45
Fribourg Tourisme et Région	46
A la recherche de bénévoles pour les repas à domicile.....	47
Chronique forestière.....	



Convocation de l'Assemblée communale du 28 mai 2018

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 28 mai 2018 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

- 1** Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2017 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
- 2** Comptes 2017
- 3** Budget d'investissements 2018 :
 - 3.1 Bâtiment Espace La Faye : Modifications des façades
- 4** Nomination d'un/-e membre à la Commission d'aménagement
- 5** Nomination de deux membres à la Commission financière
- 6** Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une parcelle de terrain à la route du Vieux-Canal
- 7** Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
- 8** Divers

*Au nom du Conseil communal
La Syndique : Suzanne Schwegler
La Secrétaire : Ariane Menoud*

Message de la Syndique

En attendant la fusion...

Le printemps amène avec lui un regain de vie nouvelle et d'air frais. La nature n'est pas la seule à revendiquer ce nettoyage, sorte de purification traditionnelle. Votre maison vivra, elle aussi, son rituel nettoyage de printemps et profitera d'une mise au net bienvenue.



Le ménage communal ne fait pas exception à cette règle sanitaire et salutaire. Parfois le besoin se fait sentir de vivre un renouveau. *On ne change pas une équipe qui gagne*, dit-on. Mais on doit modifier une équipe qui ne fonctionne pas à satisfaction, les motifs de cette mise à neuf pouvant être de diverses natures. L'Autorité communale de Givisiez a subi des changements

depuis deux ans en enregistrant quatre mutations dans son Exécutif. D'autres communes rencontrent également ce genre de problème. Les raisons sont souvent connues et inéluctables, et les espoirs de solutions à trouver sont à la hauteur des défis à relever. Pourquoi devient-il si difficile de remplir une mission au sein d'un Conseil communal? Des raisons professionnelles ou familiales sont celles qui touchent les jeunes édiles. Des motifs de santé concernent aussi les moins jeunes. Mais je ne peux m'empêcher de penser, et de constater surtout, que la pleine conscience du mandat à remplir n'est pas toujours acquise lorsqu'on se met en liste. On mésestime l'engagement et la somme de travail qui attend chaque élu. D'autre part, les dossiers deviennent très complexes et une diminution de la force d'un Conseil peut aussi provoquer des difficultés inattendues.

Enfin, l'Agglomération attend de ses communes membres, et donc de leurs élus, un engagement et un soutien de tous les instants, dans des domaines techniques pointus et exigeants.

La fusion du Grand Fribourg a entrepris ses premiers travaux en février dernier. Sept groupes d'intérêts prioritaires s'activent et le temps leur est compté. J'ose espérer que cette fusion (ce « mal nécessaire » ?) apportera des solutions à de nombreux problèmes, notamment à celui que je viens d'évoquer : la recherche de candidats capables et disponibles, pour gérer et dynamiser les domaines d'activités d'un Centre cantonal fort.

Les spectateurs qui ont vu la pièce de théâtre de Samuel Beckett *En attendant Godot* le savent : attendre quelqu'un ou quelque chose comporte une notion faite tout à la fois d'espoir et de satisfaction. Pour comprendre et ressentir Beckett, on ne doit jamais avoir de préjugés à la base. Il en va de même pour les communes appelées à former ce Grand Fribourg.

Dans l'esprit de cette fusion à venir, et pour apporter une touche colorée à mes propos, je me suis penchée sur des aspects insolites et peu connus des communes qui formeront, à court ou moyen terme, le Grand Fribourg. Pour cette édition printanière du Message communal je vous livre quatre aspects originaux de nos communes voisines et partenaires dans cette grande aventure. La suite des découvertes insolites vous sera livrée dans un prochain Message.

Message de la Syndique (suite)

Le saviez-vous ?

Avec ses quelque mille bâtiments répertoriés, la vieille ville de **Fribourg** compte en ses murs l'ensemble gothique le plus important et le mieux conservé d'Europe. Ce patrimoine unique contribue à consolider l'attractivité touristique et commerciale de ce quartier de la capitale cantonale. Cette richesse historique et architecturale devrait inciter le Conseil d'Etat à désigner la vieille ville de Fribourg comme site touristique, qualification qui n'est malheureusement pas encore acquise. Mais avec un peu de patience et de conviction...

Le Saint Crucifix de **Belfaux** est l'un des plus anciens crucifix du pays. Il contient diverses reliques depuis son origine. En 1470 il sort indemne de l'incendie de l'église. Ce « miracle » a donné lieu à de nombreux pèlerinages, provoquant ainsi la construction des auberges du village, notamment *Le Mouton* et *Les Treize Cantons*, pour y accueillir les nombreux pèlerins venus chercher des grâces auprès du Saint Crucifix.

Restons avec les pèlerins et, d'un pas alerte, cheminons en direction d'**Avry** ! Nous nous retrouvons, presque sans le savoir, sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, plus précisément sur l'étape 14 de la « *Via Jacobi* » qui relie Fribourg à Romont. Cette étape d'Avry n'est pas très connue, il faut bien le dire, raison pour laquelle je m'empresse de la signaler et de rendre hommage à notre voisine, commune accueillante autant pour le pèlerin que pour tout visiteur avide de découverte.

A **Marly**, la mobilité douce avait un petit air exotique il y a quelque temps : deux « vélos-pédalos », inspirés des rickshaws asiatiques ou du célèbre tuk-tuk thaïlandais, permettaient de transporter deux personnes à l'intérieur de la commune. Fort heureusement les chauffeurs-pédaleurs marlinois ne s'essouffaient pas trop rapidement puisqu'ils bénéficiaient d'une assistance électrique qui leur permettait d'atteindre une vitesse de 21 km/h ! Mais aujourd'hui c'est une voiture électrique qui remplit cette mission de transport de personnes... Moi j'aimais bien l'idée du tuk-tuk...

Suzanne Schwegler
Syndique



Bilans comparés aux 31.12.2017 et 31.12.2016

Actifs	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux	1 612 246.14	803 084.90
CC Etat de Fribourg	231 409.88	
Débiteurs impôts	1 560 192.74	2 007 194.31
Débiteurs administration et taxe au sac	462 989.35	423 561.30
Débiteurs eau	261 601.45	271 617.15
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	13 221.98	13 205.25
Débiteurs pmts non attribués	0.00	0.00
Patrimoine financier :		
- Part à la recapitalisation du Manoir		
- Propriété Résidence Le Manoir		
- Domaine agricole de Toutvent	2 000 000.00	2 000 000.00
- Buvette du centre sportif	1.00	1.00
- Maison Cochard route de l'Epina y 2	272 380.00	276 785.00
- Acompte sur terrain de Corberayes	108 000.00	114 000.00
- Etudes d'aménagement du territoire	539 040.00	582 020.00
- La Chassotte	1 711 000.00	1 732 000.00
- Villa Perler route Château-d'Affry 20	230 000.00	232 500.00
- Transformation villa Perler	175 000.00	175 000.00
- Espace La Faye	1 400 000.00	1 460 000.00
- Appartement PPE Jubindus 7	273 000.00	273 000.00
-Reprise patinoire sèche Arena	1 421 250.00	1 466 250.00
- Actions et parts sociales	1 997 750.00	1 997 750.00
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	179 296.54	204 934.95
Patrimoine administratif :		
- Réseau routier et trottoirs	7 072 680.50	7 484 515.00
- Réseau d'eaux usées et STEP	1 183 833.40	1 229 833.40
- Installations sportives	285 000.00	305 000.00
- Réseau d'eau potable	230 886.60	230 886.60
- Endiguements	1.00	1.00
- Déchetterie	25 000.00	25 000.00
- Places de jeux	295 484.70	295 484.70
- Place des Osses	320 000.00	340 000.00
- Crédit Etude modernisation gare	87 617.75	
- Maison communale	540 000.00	570 000.00
- Le Rural	4 575 000.00	4 650 000.00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	980 000.00	1 090 000.00
- Local du feu	200 000.00	225 000.00
- Cimetière	75 000.00	75 000.00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2 473 330.00	2 557 220.00
- Raccordement à GIVICAD	569 000.00	596 000.00
- Réfection toiture bâtiment 92	0.00	
- Véhicules et mobilier	50 000.00	50 000.00
- Stock de clips pour conteneurs	823.65	621.75
- Participation et prêts (Werkhof)		50 000.00
TOTAUX	33 412 036.68	33 807 466.31

Passifs	31.12.2017	31.12.2016
Créanciers	478 211.05	310 541.08
CC Etat de Fribourg		72 683.87
Dettes	21 331 905.37	22 148 483.32
Fond Roland et Bianca Manigley	237 000.00	237 000.00
Provisions :		
Provision pour pertes sur débiteurs	500 000.00	500 000.00
Passifs transitoires :		
- Passifs transitoires divers	899 287.95	849 646.80
- Centre commercial Moncor SA	990 000.00	1 234 790.30
- Cautions pour clés prêtées	10 200.00	9 900.00
- Fortune du MCDI	13 010.51	25 464.31
Réserves :		
- Rachats PC : divers	282 400.00	282 400.00
- Rachats PC : Beauséjour Sud	472 350.00	472 350.00
- Réserve obligatoire déchets	54 005.30	18 591.20
- Renouvellement conduites eau potable	205 945.80	66 225.00
- Réserve équilibre eau potable	56 855.75	34 288.80
- Renouvellement conduites eaux usées	487 769.10	200 551.10
- Réserve équilibre eaux usées	202 700.90	168 755.05
- Fonds pour les manifestations locales	12 382.55	12 382.55
- Fonds pour une œuvre d'art	3 055.20	3 055.20
- Entretien des immeubles	716 300.00	750 000.00
- Installations sportives	150 000.00	150 000.00
- Achats de terrains	750 000.00	750 000.00
- Entretien des endiguements	70 000.00	70 000.00
- Réseau routier	200 000.00	200 000.00
- Projet Chanteclair	250 000.00	250 000.00
- Réserve pour projet informatique	50 000.00	50 000.00

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :
 Cautionnements bancaires en faveur
 du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.-

Fortune nette	4 988 657.20	4 940 357.73
TOTAUX	33 412 036.68	33 807 466.31

Récapitulation des comptes 2017

COMPTES 2017

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
0	Administration	1 522 622.20	259 373.65
1	Ordre public	395 434.60	11 363.80
2	Enseignement et formation	3 712 438.65	167 688.00
3	Culture, sports et loisirs	562 818.20	28 692.65
4	Santé	1 086 861.95	8 502.60
5	Affaires sociales	1 942 418.89	16 331.50
6	Transports et communications	1 455 647.92	180 720.00
7	Protection de l'environnement	1 517 307.55	1 862 717.00
8	Economie	44 436.25	
9	Impôts, finances et immeubles	2 560 278.88	13 981 926.06
	Amortissements obligatoires	749 885	
	Amortissements supplémentaires	433 700.00	
	Affectation aux réserves obligatoires (ch.7)	518 865.70	
	Prélèvement s/réserves obligatoires (ch.7)		
	Affectation aux réserves non obligatoires (ch.9)		
	Dissolution de réserves		33 700.00
Résultat du compte de fonctionnement		48 299.47	
Totaux		16 551 015.26	16 551 015.26
Investissements			
0	Administration		
1	Ordre public		
2	Enseignement et formation		
3	Culture, sports et loisirs		
4	Santé		
6	Transports et communications	156 893.25	
7	Protection de l'environnement		
8	Economie		
9	Impôts, finances et immeubles	33 700.00	190 593.25
Report net au bilan			
Totaux		190 593.25	190 593.25

BUDGET 2017**COMPTES 2016**

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 606 145	246 400	1 586 080.10	266 893.20
439 555	7 000	409 418.35	27 140.00
3 672 900	129 650	3 550 658.65	127 723.75
556 215	26 500	515 724.00	26 496.05
1 129 355	22 500	1 070 611.50	12 342.85
2 087 020	14 250	1 986 725.50	9 293.45
1 375 525	175 250	1 446 632.28	188 738.80
1 815 601.00	2 114 296	1 654 358.40	1 864 883.95
54 250		41 175.55	
2 492 215	13 336 049	2 566 829.43	13 194 952.12
859 085			840 635
			360 000.00
472 965			350 324.65
	15 781		
			360 000.00
	473 155		300 709.24
16 560 831	16 560 831	16 379 173.41	16 379 173.41

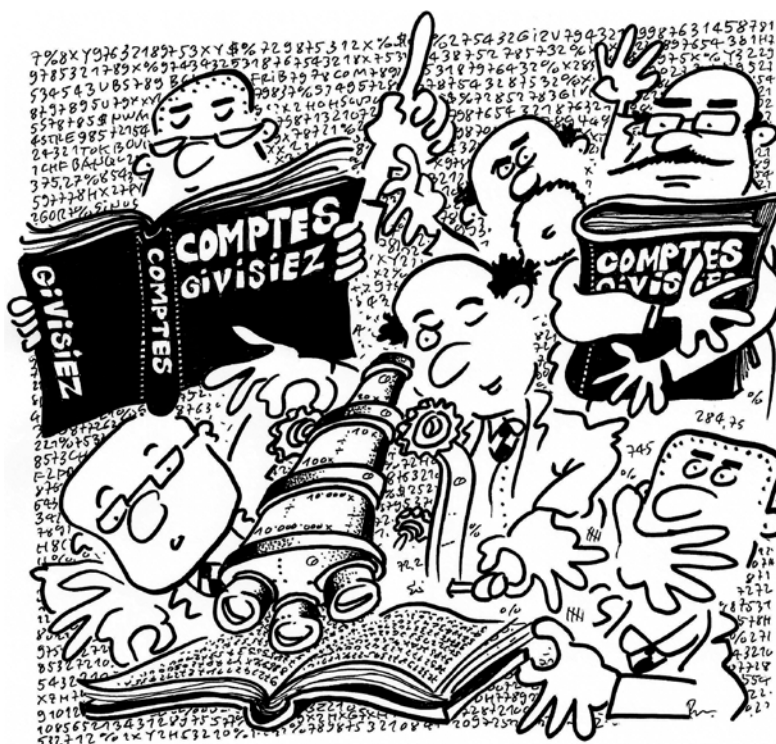
		1 955 484.70	
95 000			
	25 000	7 434.55	1 473 714.55
		1 473 714.55	1 962 919.25
95 000	25 000	3 436 633.80	3 436 633.80

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2017

PRÉAMBULE

Le compte de fonctionnement laisse apparaître un bénéfice de CHF 48'299.47, après déduction des amortissements obligatoires de CHF 749'885.00, des amortissements complémentaires de CHF 433'700.00 et d'un prélèvement sur la réserve « Entretien des bâtiments » de CHF 33'700.00. Les attributions aux réserves obligatoires du chapitre 7 « Protection de l'environnement » ont été réalisées à hauteur de CHF 518'865.70.

Ce résultat, bien meilleur que les prévisions budgétaires, s'explique principalement en raison de la facturation d'impôts spéciaux tels que les gains immobiliers et les mutations immobilières, deux types d'impôts qu'il est difficile d'estimer lors de l'établissement du budget. Les impôts sur les bénéfices des personnes morales enregistrent également des résultats en dessus des attentes. Globalement, les charges sont en ligne avec les budgets hormis quelques exceptions en lien avec l'aménagement du territoire, l'aménagement routier et l'entretien de notre patrimoine compensées par certaines charges liées en dessous de la prévision.



BILAN

Au 31.12.2017, le bilan présente une variation de CHF - 395'429.63 par rapport à 2016. Le Conseil communal poursuit activement la stratégie de désendettement mise en place depuis le début de la législature. Par-tant, les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2017 s'élèvent à CHF 21'331'905.37, soit une diminution de CHF 816'577.95 par rapport à l'année précédente.

Au 31.12.2017, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'Etat de Fribourg, se montent à CHF 1'843'656.02, en augmentation de CHF 1'113'254.99 par rapport à la situation au 31.12.2016.

INVESTISSEMENTS

Divers investissements votés par des Assemblées communales précédentes ont été clôturés en 2017 de la manière suivante :

Crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez (passerelle)	CHF 87'617.75
Remplacement de l'éclairage public	CHF 47'154.95
Réfection du toit de l'école 92	CHF 33'700.00

Ces derniers font l'objet d'explications détaillées dans le présent message.

L'intégralité des comptes 2017 ne figure pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2017 (suite)

FONCTIONNEMENT

Vous trouverez ci-après les commentaires sur les principales fluctuations par dicastère.

Administration	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
-----------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

01 Assemblée, Conseil, Commissions	- CHF 275'126.90	- CHF 280'750	- CHF 300'505.25
-------------------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Globalement, les charges du Conseil communal sont inférieures au budget ainsi qu'en regard des comptes 2016. Les montants 2017 reflètent les frais réels pour une année complète, après une année 2016 marquée par un changement de législature voyant passer le nombre de Conseillers communaux de neuf à sept.

02 Administration générale	- CHF 988'121.65	- CHF 1'078'995	- CHF 1'018'681.65
-----------------------------------	-------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses de cette rubrique sont nettement inférieures au budget ainsi qu'en regard des comptes 2016. Les coûts des fournitures de bureau, des imprimés et annonces ainsi que des frais de ports enregistrent une baisse de CHF 29'451.79 par rapport au budget. Le renouvellement de nos assurances, telle que la RC entreprise, permet également une économie de CHF 4'501.10 par rapport au budget. Ce chapitre comptabilise également les produits des publicités de notre Mode d'emploi de la vie locale « P'tit Givi » dans la rubrique « Rémunérations diverses » pour un montant de CHF 17'400.00.

Ordre public	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
---------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

11 Police	- CHF 116'396.40	- CHF 132'200	- CHF 128'545.00
------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Notre participation au financement de la police intercommunale est en dessous de la prévision ainsi qu'en regard des comptes 2016. L'arrivée de la Commune de Matran dans l'ACoPol au 1er janvier 2017 ainsi que l'intégration de la Commune de Chésopelloz avec celle de Corminboeuf permettent une économie sur la répartition des coûts.

12 Justice	- CHF 130'245.75	- CHF 107'500	- CHF 51'177.00
-------------------	-------------------------	----------------------	------------------------

Les coûts du Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS) subissent une forte augmentation en regard du budget. Les frais d'aménagement des nouveaux locaux du SOCS ont été plus conséquents que prévu, d'où une refacturation plus élevées aux communes membres.

14 Police du feu	- CHF 112'212.10	- CHF 169'335	- CHF 176'903.25
-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les dépenses relatives à la défense incendie s'élèvent à CHF 112'212.10 et sont inférieures au budget de CHF 57'122.90. Cette diminution résulte du processus de regroupement du Corps de sapeurs-pompiers de Givisiez avec le Bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg, qui a eu pour conséquence de limiter au strict nécessaire les frais de fonctionnement 2017.

Enseignement et formation	Comptes	Budget	Comptes
	2017	2017	2016

	- CHF 3'544'750.65	- CHF 3'543'250	- CHF 3'422'934.90
--	--------------------	-----------------	--------------------

20 Ecole enfantine	- CHF 251'693.65	- CHF 261'100	- CHF 287'110.65
---------------------------	------------------	---------------	------------------

21 Cycle scolaire obligatoire	- CHF 2'365'247.45	- CHF 2'408'850	- CHF 2'216'293.30
--------------------------------------	--------------------	-----------------	--------------------

Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont en baisse par rapport à la prévision, notamment en ce qui concerne les charges liées cantonales.

Les coûts liés aux services auxiliaires et aux écoles spécialisées pour handicapés enregistrent une hausse de CHF 54'894.00 par rapport au budget.

Les frais de l'accueil extrascolaire subissent une baisse de CHF 10'313.55 en rapport avec le budget et de CHF 46'182.85 en regard des comptes 2016, notamment en raison de la modification des tarifs de refacturation aux parents à partir de la rentrée scolaire 2016/2017.

Culture, sports et loisirs	Comptes	Budget	Comptes
	2017	2017	2016

30 Culture	- CHF 374'098.75	- CHF 362'115	- CHF 338'820.15
-------------------	------------------	---------------	------------------

Notre participation aux frais du Conservatoire s'élève à CHF 112'650.90, soit une augmentation de CHF 22'650.90 par rapport au budget. Globalement, les frais de la culture sont également en hausse par rapport à la prévision et aux comptes 2016.

34 Sports	- CHF 115'761.45	- CHF 113'600	- CHF 92'999.10
------------------	------------------	---------------	-----------------

L'entretien de nos places de sport ainsi que les subventions accordées aux sociétés sportives à titre d'aide pour le financement de leurs mouvements juniors représentent un montant de CHF 64'571.90, soit une hausse de CHF 15'681.10 par rapport aux comptes 2016 mais légèrement en dessous de la prévision.

35 Loisirs	- CHF 44'265.35	- CHF 54'000	- CHF 54'908.70
-------------------	-----------------	--------------	-----------------

Ce poste représente les frais des camps scolaires des enfants, déduction faite des participations des parents et des subventions Pro Juventute ainsi que Jeunesse & Sport.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2017 (suite)

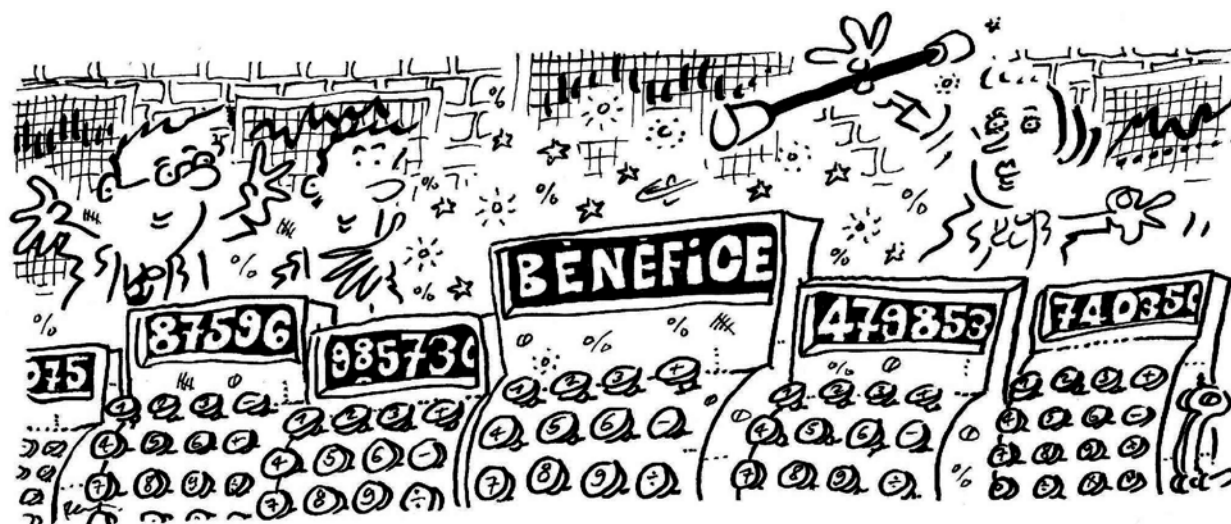
Santé	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
	- CHF 1'078'359.35	- CHF 1'106'855	- CHF 1'058'268.65

Les dépenses de ce chapitre, correspondant dans leur globalité à des charges liées cantonales, sont inférieures au budget de CHF 28'495.65.

Affaires sociales	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
	- CHF 1'926'087.39	- CHF 2'072'770	- CHF 1'977'432.05

Les coûts de la petite enfance (crèches, mamans de jour et école maternelle) s'élèvent à CHF 515'102.55. Ils sont inférieurs à la prévision de CHF 31'897.45 et également en regard des comptes 2016 de CHF 14'567.95.

L'aide sociale cantonale et régionale s'élève à CHF 480'869.80 et est en dessous de la prévision ainsi qu'en regard des comptes 2016. Notre participation aux coûts cantonaux LASoc enregistre en 2017 un bonus relatif au décompte 2016, ce qui engendre une charge inférieure à la prévision de CHF 81'684.20.



Transports et communications

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
--	------------------------	-----------------------	------------------------

62 Routes communales	- CHF 726'193.87	- CHF 605'810	- CHF 650'050.53
-----------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les dépenses relatives à l'entretien des routes et trottoirs, du déneigement, de l'éclairage public ainsi que de diverses études d'aménagements routiers s'élevèrent à CHF 726'193.87 et sont en dessus de la prévision de CHF 120'383.87. Les coûts relatifs au déneigement représentent à eux seuls CHF 100'067.06, soit une augmentation de CHF 40'067.06 par rapport à la prévision. L'entretien de nos véhicules ainsi que les études pour les aménagements routiers sont également supérieurs à la prévision de CHF 43'086.55.

L'entretien de notre éclairage public subit également un dépassement de CHF 33'228.95 en raison du changement d'un mât de candélabre rouillé et d'une expertise réalisée sur les autres mâts de la Commune afin de prévenir tout risque d'accident.

65 Transports publics	- CHF 528'270.05	- CHF 574'000	- CHF 587'838.95
------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts de la mobilité sont en dessous de la prévision de CHF 45'729.95 par rapport au budget et cela malgré un déficit de CHF 4'690.00 sur la vente des 8 cartes journalières CFF.

Protection de l'environnement

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
--	------------------------	-----------------------	------------------------

70 Eau potable	- CHF 434'403.55	- CHF 492'875	- CHF 424'889.25
-----------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

71 Eaux usées	- CHF 619'749.30	- CHF 816'401	- CHF 614'268.40
----------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

La facturation des taxes de base et d'exploitation d'eau potable et des eaux usées a généré des recettes globales de CHF 1'038'175.25 pour un budget estimé à CHF 1'292'495.00. Le budget 2017 était basé sur des estimations en raison de la mise en vigueur des nouveaux règlements en 2016, ce qui explique l'écart de CHF 254'319.75. Les attributions aux différentes réserves ont été comptabilisées et le taux de couverture légal de 100 % est ainsi respecté.

72 Ordures	- CHF 744'565.75	- CHF 759'990	- CHF 721'920.55
-------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Globalement, les coûts liés aux déchets sont en dessous de la prévision mais en légère hausse par rapport à 2016. En effet, notre part à la déchetterie intercommunale s'élève à CHF 118'569.05, soit une diminution de CHF 26'430.95 par rapport au budget. Celle-ci résulte de frais de gestion de la déchetterie en dessous de la prévision d'une part et, d'autre part, de la répartition intercommunale avec Granges-Paccot qui s'effectue au prorata de la population légale.

742 Cimetière, part de Givisiez	- CHF 8'322.00	- CHF 9'500	- CHF 19'175.55
----------------------------------------	-----------------------	--------------------	------------------------

Les frais du cimetière intercommunal sont inférieurs à la prévision. Il en résulte une diminution de la part de Givisiez de CHF 1'178.00 en regard du budget.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2017 (suite)

Protection de l'environnement

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
79 Aménagement du territoire	- CHF 141'815.15	- CHF 113'700	- CHF 74'938.90

Ce chapitre comporte notamment les frais liés à la gestion des permis de construire ainsi que les honoraires de révision de nos plans d'aménagement locaux. Les frais sont en dessus de la prévision et également plus élevés par rapport à 2016. Ces coûts supplémentaires sont liés, en partie, aux honoraires relatifs à la révision du PAL qui enregistrent un dépassement de CHF 33'707.15 par rapport au budget et qui sont en lien avec le traitement des nombreuses oppositions.

Impôts, finances

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
90 Impôts	CHF 12'932'318.26	CHF 12'373'650	CHF 12'078'145.92

Globalement, les recettes fiscales sont en hausse par rapport à la prévision ainsi qu'en regard des comptes 2016. Les impôts sur les gains immobiliers et les mutations immobilières enregistrent un bonus de CHF 365'113.25 par rapport à la prévision. De plus, les impôts sur les bénéficiaires des personnes morales facturés au 31.12.2017 sont supérieurs aux espérances d'encaissement. Il s'agit toutefois de gains exceptionnels, il y a donc lieu de conserver une certaine prudence pour les années futures.

93 Péréquation financière	- CHF 1'016'009.00	- CHF 1'016'010	- CHF 1'060'760.00
----------------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

Les montants payés à la péréquation intercommunale sont conformes au budget et en légère diminution par rapport à 2016.

940 Finances	- CHF 819'319.46	- CHF 892'725	- CHF 860'041.39
---------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les intérêts de nos dettes sont en baisse par rapport à 2016 et également en dessous de la prévision. Le remboursement de certains emprunts et le renouvellement d'autres à des taux intéressants expliquent l'évolution favorable de ce poste.

Immeubles

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
942 Immeubles	- CHF 415'336.37	- CHF 428'435	- CHF 338'273.34

La gestion du patrimoine immobilier laisse apparaître un déficit en dessous de la prévision de CHF 13'098.63 mais enregistre une hausse par rapport à 2016 de CHF 77'063.03. Cette augmentation est due à la baisse des loyers encaissés pour le site de Chandolan d'une part, et d'autre part, à des coûts d'entretien du Rural non prévus au budget.

Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2017, au moyen duquel la capacité financière de la Commune est mesurée, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 1'717'050.17, alors que le budget prévoyait un cash flow de CHF 858'095.00.

Détail du cash flow

	Comptes 2017	Budget 2017
Résultat	48'299.47	- 475'155.00
Amortissement	749'885.00	859'085.00
Amortissements supplémentaires	433'700.00	0.00
Affectation à la réserve équilibre eau potable	22'566.95	16'600.00
Affectation à la réserve renouvellement conduites eau potable	139'720.80	197'965.00
Affectation à la réserve équilibre eaux usées	33'945.85	0.00
Affectation à la réserve renouvellement conduites eaux usées	287'218.00	258'400.00
Affectation à la réserve obligatoire déchets	35'414.10	0.00
Dissolution de la réserve	- 33'700.00	0.00
Totaux	1'717'050.17	858'095.00

Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :	2007	1'239'425
	2008	4'103'185
	2009	1'407'970
	2010	1'175'637
	2011	1'935'223
	2012	1'560'155
	2013	714'778
	2014	1'471'978
	2015	1'083'870
	2016	890'250

Rapport de l'organe de révision



Multifiduciaire Fribourg SA
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg
Rue Faucigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Givisiez

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la **Commune de Givisiez** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).


Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

 EXPERT SUISSE | Expert réviseur agréé ASR

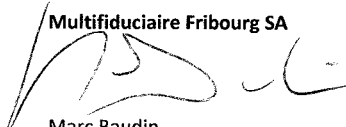


Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 33'412'036.68, ainsi qu'un bénéfice de CHF 48'299.47.

Fribourg, le 20 mars 2018

Multifiduciaire Fribourg SA

Marc Baudin
Expert-réviser agréé
Réviser responsable


Emilie Neuhaus
Réviser agréé

Annexes : comptes annuels (comptes de fonctionnement, comptes d'investissements, bilan, annexe)

Contrôle des investissements au 31.12.2017

Comptes	Objets	Décisions	Crédits	
701.501.6	Adduction d'eau du PQ CIG 2	14/04/1994	943 217.00	
94209.500.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26/05/2009	2 550 000.00	E+R
62.501.19 /				
62.669.00	Modification luminaires d'éclairage public	15/12/2010	350 000.00	E
62.501.24	Remplacement éclairage public	14/12/2016	45 000.00	
62.501.25	Crédit d'étude modernisation gare Givisiez (passerelle)	14/12/2016	50 000.00	
79.501.02	Valorisation du PAD Chandolan	26/05/2014	200 000.00	E
94201.501.00	Réfection toiture bâtiment 92	22/05/2017	40 000.00	
Totaux (à titre indicatif)			4 178 217.00	

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

Amort %	Emprunts accordés	Utilisés avant 2017	Utilisés en 2017	Encore disponibles	Décompte final
		763 217.00		180 000.00	
4%	1 500 000.00	1 206 862.50		1 343 137.50	
15%	350 000.00	284 897.50	22 120.55	42 981.95	
			47 154.95	-2 154.95	-2 154.95
			87 617.75	-37 617.75	-37 617.75
4%	200 000.00	93 739.30		106 260.70	
			33 700.00	6 300.00	6 300.00
		2 348 716.30	190 593.25	1 632 607.45	-33 472.70

Décomptes finaux d'investissements et commentaires

Crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez (passerelle)

Lors de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016, un crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez a été octroyé à hauteur de CHF 50'000.00. Pour rappel, il s'agissait de trouver des alternatives possibles à la construction de la passerelle métallique projetée par les CFF au-dessus des voies ferroviaires, en étudiant notamment :

- les meilleures liaisons de mobilité douce dans le secteur de la nouvelle gare
- un cheminement avec escalier et ascenseur au lieu d'une passerelle métallique

Or il s'avère que le passage à niveau de la route de Belfaux sera fermé au trafic automobile sitôt terminé le chantier du pont du Tiguellet en automne 2018.

Afin de maintenir malgré tout la possibilité d'y transiter pour les piétons et les cyclistes, le Conseil communal a décidé de mandater un bureau d'ingénieur pour estimer le coût de construction d'un passage inférieur supplémentaire à l'emplacement de ce passage à niveau.

Cette étude devait être effectuée rapidement car, s'il avait été constaté que la réalisation d'un passage inférieur était possible, sa réalisation aurait dû se faire en été 2019 lors du renouvellement des voies pour le doublement de la cadence des trains. En raison de son coût de plus de CHF 5'000'000.00, cette solution a été abandonnée et le projet initial maintenu. Le dépassement de crédit s'explique notamment par cette étude supplémentaire.

Le Conseil communal a ainsi bouclé ce crédit d'étude avec les comptes 2017, selon le décompte suivant :

Coût total de l'étude	CHF	87'617.75
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 14.12.2016	CHF	- 50'000.00
Dépassement de crédit	CHF	37'617.75

Le financement a été réalisé par les liquidités de la Commune.

Remplacement de l'éclairage public

Lors de l'Assemblée communale du 14 décembre 2016, un crédit pour les travaux de remplacement d'une partie de notre éclairage public a été octroyé à hauteur de CHF 45'000.00. Pour rappel, il s'agissait d'assainir deux derniers secteurs, celui de la route Jo-Siffert et une partie du secteur de la route de la Chassotte, lesquels étaient équipés d'anciennes lampes au sodium devenues irremplaçables.

A l'heure actuelle, ces nouveaux candélabres sont équipés pour une réduction de l'éclairage de 23 h à 6 h (diminution de l'intensité de 10% de 23 h à 0 h puis de 50% de 0 h à 6 h).

Le Conseil communal a ainsi bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2017, selon le décompte suivant :

Coût total des travaux	CHF	47'154.95
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 14.12.2016	CHF	- 45'000.00
Dépassement de crédit	CHF	2'154.95

Le financement a été réalisé par les liquidités de la Commune.

Décomptes finaux d'investissements et commentaires (suite)

Réfection du toit du bâtiment scolaire 92

Lors de l'Assemblée communale du 22 mai 2017, un crédit pour la réfection du toit du bâtiment scolaire 92 a été octroyé à hauteur de CHF 40'000.00. Pour rappel, depuis quelques années, des infiltrations d'eau depuis le toit du bâtiment 92 ont occasionné de nombreuses interventions et des réparations au niveau du toit, notamment en cas de fortes pluies.

Les travaux réalisés ont consisté à rendre le chéneau étanche grâce à de la résine et à aménager des voies d'écoulement d'eau supplémentaires au niveau de la partie basse du chéneau.

Le Conseil communal a ainsi bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2017, selon le décompte suivant :

Coût total des travaux	CHF	33'700.00
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 22.5.2017	CHF	- 40'000.00
Economie réalisée sur le crédit	CHF	- 6'300.00

Le financement a été réalisé par les liquidités de la Commune avec un prélèvement sur la réserve « Entretien des bâtiments ».



Bâtiment Espace La Faye : Modifications des façades

L'utilisation du bâtiment Espace La Faye a mis en évidence des problèmes de surchauffe dans les locaux occupés par la crèche Gribouille. Par beau temps, le rayonnement solaire direct chauffe les baies vitrées du bâtiment, produisant une accumulation de chaleur à l'intérieur. L'air surchauffé ne peut s'évacuer correctement, par manque d'aération.

Suite à la demande du Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ d'aménager les locaux de manière à améliorer le bien-être des enfants accueillis au sein de la crèche Gribouille avant l'été 2018, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs en chauffage Chammartin & Spicher SA en vue de trouver une solution pour remédier à ces problèmes.

Effectuée en octobre 2017, l'étude de ce bureau recommande diverses mesures en vue, d'une part, de réguler la température et, d'autre part, de permettre une aération adéquate des locaux. Cette étude a en effet démontré que les stores en toile existants sont insuffisants pour absorber efficacement les rayons solaires. Le fait de les baisser plonge les locaux dans la pénombre et, lorsqu'il y a trop de vent, un mécanisme automatique les fait remonter, annulant ainsi leur effet protecteur. De surcroît, les fenêtres sont protégées par des tôles perforées sur toute leur hauteur, entravant ainsi la circulation de l'air lorsqu'elles se trouvent en position ouverte.



La solution constructive préconisée par l'auteur de l'étude consiste notamment à remplacer les stores en toile par des stores à lamelles au 1er étage sur les trois côtés du bâtiment exposés au rayonnement solaire et de remplacer les tôles perforées par des garde-corps d'une hauteur de 100 cm. Ce travail nécessite la mise en place d'un échafaudage.

Comme les stores à lamelles en position haute occupent une place plus importante que les stores en toile, une adaptation des caissons en façade est nécessaire. De plus, le changement du système de stores implique la mise en place de profils métalliques le long des fenêtres pour le bon fonctionnement des stores à lamelles. Pour ces interventions, les compétences d'un architecte seront requises.

L'analyse de la structure du bâtiment a également mis en évidence une dégradation de l'isolation périphérique, rendant nécessaire un assainissement de façades. Cette rénovation permettra de peindre le bâtiment dans une couleur claire absorbant la chaleur de manière moins importante que la couleur foncée actuelle.

Les travaux sont estimés à CHF 60'000 pour le remplacement des stores et à CHF 55'000 pour l'assainissement des façades du bâtiment.

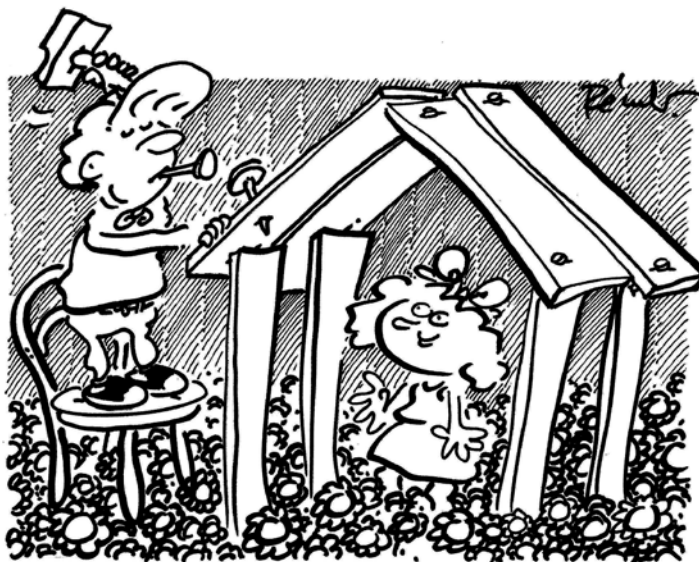
Dès lors, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 28 mai 2018 un crédit pour les modifications des façades du bâtiment Espace La Faye pour un montant de CHF 115'000 qui sera financé par la dissolution de même montant de la réserve «Entretien des bâtiments» et par prélèvement dans les liquidités de la Commune.

Nomination d'un/-e membre à la Commission d'aménagement

Elu par l'Assemblée communale du 23 mai 2011, M. Sébastien Wicht a présenté sa démission au Conseil communal à fin 2017. M. Wicht aura siégé durant sept ans au sein de cette Commission.

Nous adressons nos remerciements à M. Wicht pour son engagement et son implication au service de la Commune.

Il appartiendra à l'Assemblée communale du 28 mai 2018 de nommer un/-e membre au sein de la Commission d'aménagement.



Nomination de deux membres à la Commission financière

Deux membres de la Commission financière ont annoncé leur démission au Conseil communal pour la fin juin prochaine. Le Conseil communal tient à leur rendre hommage. Il appartiendra à l'Assemblée communale du 28 mai 2018 de nommer deux membres au sein de la Commission financière.

Par ses activités, la Commission financière contribue à la transparence des finances de la Commune et au renforcement de la confiance dans le Conseil communal et son administration. Issue de l'Assemblée communale, la Commission financière contribue également à consolider la structure des recettes et des dépenses, combler des lacunes, corriger des erreurs, améliorant ainsi la gestion financière communale.

Cette plus value est d'autant plus importante à l'heure actuelle où la Commune de Givisiez vit un développement galopant de ses secteurs industriels ainsi qu'un mouvement rituel de sa population, événements qui rendent difficiles les projections annuelles des rentrées fiscales.

Pour ce soutien indéfectible à la gestion de notre Commune, le Conseil communal tient à rendre hommage au travail et à la fidélité de Messieurs Philippe Equey, président, et François Barras, qui ont apporté, respectivement pendant 27 et 21 ans, une aide précieuse à l'Autorité communale dans sa gestion financière, pour le bien de la population et des entreprises implantées sur son territoire.

Merci Messieurs ! En tenant compte des objectifs stratégiques de notre Commune, votre engagement a permis à Givisiez d'être ce qu'elle est aujourd'hui : une commune prospère, accueillante et dynamique.

Au nom du Conseil communal :

Suzanne Schwegler, Syndique



Vente d'une parcelle de terrain à la route du Vieux-Canal

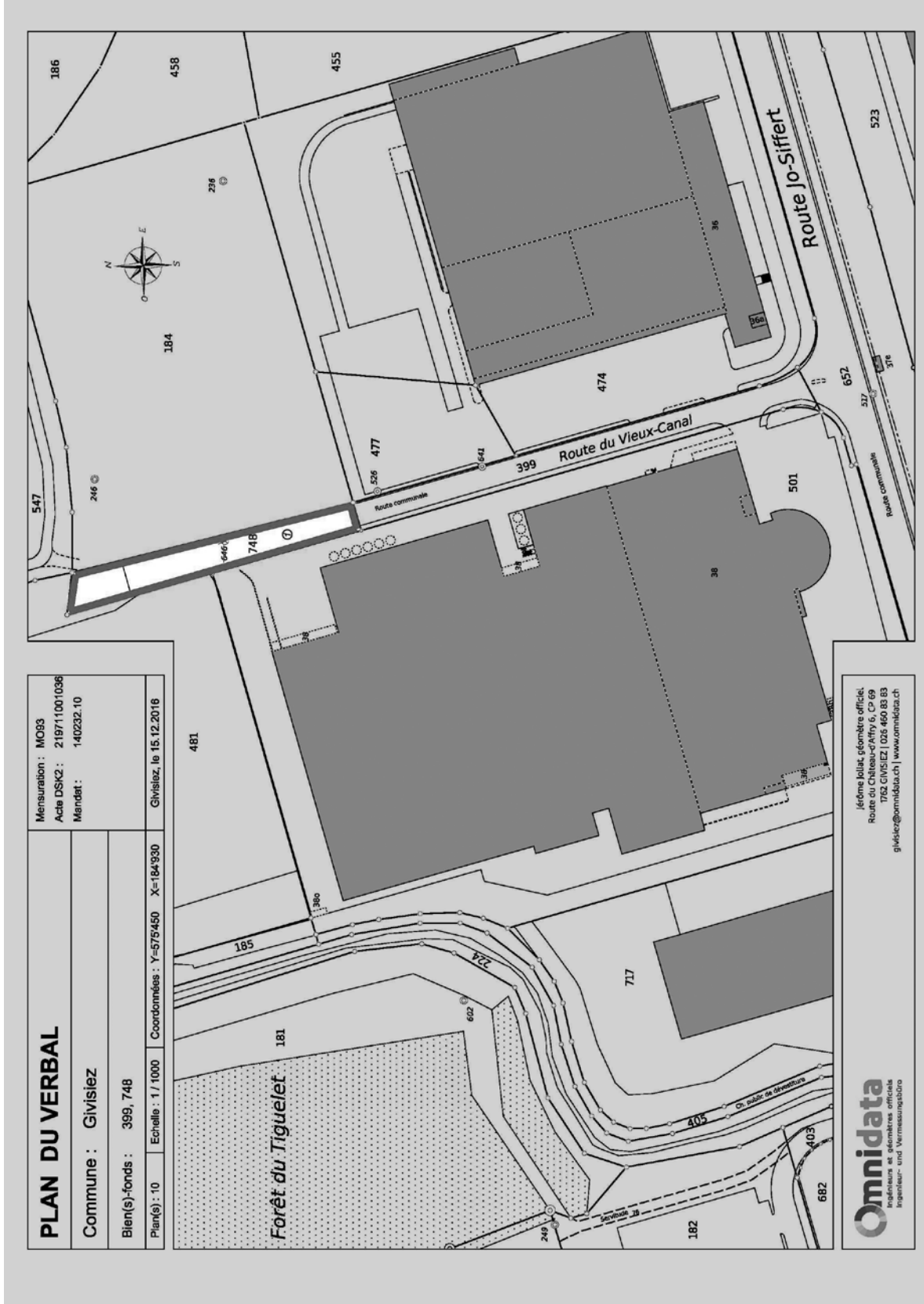
Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une parcelle de terrain à la route du Vieux-Canal

D'ici fin 2018, la construction du Centre d'exploitation et de maintenance des TPF «Givisiez Ensemble» sera terminée. Dès janvier 2019, ce sont plus de 600 collaborateurs qui s'installeront à Givisiez. Nous leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue.

Soucieux d'assurer entièrement la maîtrise foncière de l'accès routier à ses futurs dépôts et ateliers, les TPF ont émis le souhait d'acquérir une partie de la route du Vieux-Canal. Il s'agit d'une surface de 1'065 m², sise au nord de la parcelle art. 399 RF Givisiez (cf. plan).

Le Conseil communal a répondu favorablement à cette demande, sous réserve de ratification par l'Assemblée communale.

En conséquence, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 28 mai 2018 d'accepter la vente aux TPF de 1'065 m² de terrain sis à la route du Vieux-Canal, art. 399 RF Givisiez, au prix de CHF 120.- / m², soit une somme de CHF 127'800.-.



Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Réunis/es en assemblée extraordinaire le 5 octobre 2017, les délégués/es de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (ci-après : l'Association) ont adopté les modifications des statuts de l'Association.

Ces modifications font suite à l'entrée en vigueur, au 1er août 2015, de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire ; LS ; RSF 411.0.1) et de son règlement d'exécution (RLS ; RSF 411.0.11) le 1er août 2016. De plus, au vu de l'évolution démographique prévisible dans le district, laquelle induira une augmentation des effectifs scolaires, l'Association doit faire face à des besoins en infrastructures et salles de classe. La limite d'endettement a ainsi été augmentée en conséquence. Enfin, un toilettage du texte des statuts a été effectué, n'impliquant que des modifications mineures du texte.

Augmentation de la limite d'endettement

L'augmentation de la limite d'endettement passerait de 50 à 100 millions de francs. L'objectif de ce changement est principalement la construction de deux nouvelles écoles du CO.

La première se situerait sur l'axe Fribourg, Givisiez, Belfaux, Grolley et la région du Haut-Lac, cette option étant confirmée. Le deuxième axe serait Villars-sur-Glâne, Matran et Neyruz. Un crédit d'étude permettra également d'évaluer et de choisir les sites appropriés pour les 2 axes.

Les modifications de la loi sur la scolarité

Certains articles ont ainsi été introduits dans cette modification des statuts pour correspondre au mieux à la nouvelle Loi scolaire et son règlement d'exécution comme précité en introduction.

Cette nouvelle Loi scolaire permet aux écoles de fixer un cadre et de leur donner les conditions et les moyens de s'adapter et de se développer en permanence.

La féminisation

Dans un souci d'égalité et de neutralité, des modifications ont été effectuées. En exemple, l'art. 4 de l'ancien texte indique que le siège de l'Association se trouve au domicile du président. Le nouveau texte ajoute l'éventualité que ça puisse être une présidente.

Également, l'ajout de la forme féminine à plusieurs fonctions telles que directeur - directrice ou délégués - déléguées avec un "e".

Ces modifications sont importantes dans le milieu scolaire et professionnel ainsi que dans les administrations.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver les modifications statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Les statuts ne figurent pas dans le présent Message. Ils peuvent être consultés sur le site www.givisiez.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.

Changements au Conseil communal

Comme vous avez pu en prendre connaissance sur le site internet ainsi qu'au pilier public, le Conseil communal a récemment enregistré les démissions de M. Daniel Känel, Vice-syndic, pour des raisons de santé, et de M. Yann Tarabori, Conseiller communal, pour des raisons professionnelles.

Nous exprimons à MM. Känel et Tarabori notre vive reconnaissance pour leur dévouement au service de la collectivité.

Dans le délai prescrit, une seule liste a été déposée pour l'élection complémentaire au Conseil communal.

Monsieur Damiano Lepori, candidat de la liste no 1 «Pour et avec Givisiez», a été proclamé élu par le Conseil communal et est entré en fonction le 16 avril dernier après son assermentation par le Préfet de la Sarine. Nous le félicitons et lui souhaitons une fructueuse activité dans la collégialité et la collaboration, pour le bien de la Commune, de sa population et de ses entreprises.

Afin de repourvoir le deuxième siège laissé vacant, l'élection complémentaire du dimanche 6 mai 2018 est maintenue et aura lieu selon le système de l'élection sans dépôt de listes.

Sitôt la reconstitution du Conseil communal effective, elle sera publiée sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Dans l'intervalle, toutes les mesures ont été prises par le Conseil communal afin d'assurer la gestion courante des dicastères «patrimoine communal, forêts, énergie et environnement» ainsi que «vie sociale, santé publique et migrants».



Fermetures de l'Administration communale durant l'année 2018

Durant l'année 2018, l'Administration communale sera fermée

du vendredi 27 juillet 2018 à 16h au lundi 6 août 2018 à 13h30

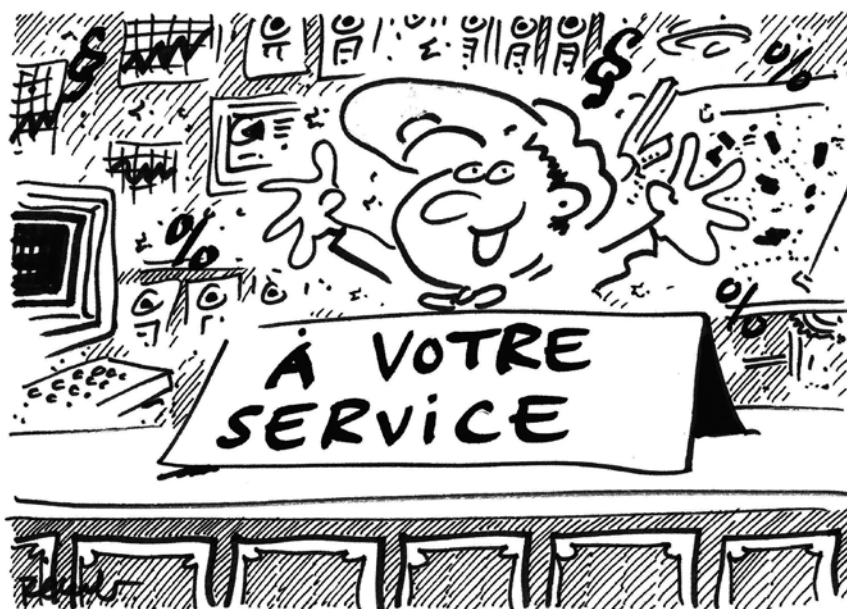
et

du vendredi 21 décembre 2018 à 16h au lundi 7 janvier 2019 à 13h30

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

A l'exception des fermetures précitées, l'Administration communale est à votre disposition selon l'horaire suivant :

lundi	de 13h30 à 17h
mardi	de 13h30 à 18h30
mercredi	de 13h30 à 17h
jeudi	de 13h30 à 17h
vendredi	de 13h30 à 16h



Du côté de la Bibliothèque



En mai 1988, la Bibliothèque de Givisiez ouvrait ses portes au Pavillon scolaire. Elle est née grâce à Madame Denise Rhême qui entreprit, avec l'aide de Madame Lucie Allaman, plusieurs démarches pour qu'un tel service voit le jour.

L'aide inattendue d'une fondation suisse, la Bibliothèque Pour Tous, qui fit un don d'environ 1'000 livres pour enfants, jeunes et adultes à la Commune, ainsi que des fonds offerts par le Conseil d'Etat et la Loterie Romande, contribuèrent à son ouverture.

La Bibliothèque déménagea ensuite au Manoir puis au Centre Paroissial. Lors des travaux de réhabilitation du Rural, un espace tout neuf fut alors créé. Dès mars 2008, la Bibliothèque y a installé ses livres.

Voilà donc deux bonnes raisons de fêter : les 30 ans de la Bibliothèque et les 10 ans de notre installation au Rural !

Pour bien apprécier l'évolution de notre Bibliothèque, voici quelques chiffres :

A son ouverture en 1988, elle comptait 1'000 livres, contre 13'307 aujourd'hui. Afin de toujours renouveler le stock, de rester à la page et de répondre aux demandes de nos lecteurs, 606 nouveaux livres ont été acquis en 2017, dont 110 titres pour adolescents, 170 titres pour enfants et, enfin, 326 titres pour adultes. La Bibliothèque compte 488 lecteurs contre 140 en 1988. En 2017, 18'350 livres ont été empruntés !

Vous trouverez à cet effet le rapport d'activités 2017 détaillé sur le site www.givisiez.ch.

Trois collaboratrices sont là pour vous servir tout au long de l'année : Mme Violaine Leimgruber, Mme Marie-France Wicht et Mme Mona Herman.

Afin de marquer le 30ème anniversaire de la Bibliothèque, quelques surprises seront organisées durant l'année. Gardez l'œil ouvert !

Découvrez les «Coups de cœur 2017-2018» de la Bibliothèque sur le site

<https://biblio.givisiez.ch>.

«Le Livre sur la Place»

Vous aurez certainement remarqué que l'ancienne cabine téléphonique sur la Place d'Affry, à côté de l'arrêt de bus, a quelque peu changé, et son relooking ne fait que commencer ! Elle est d'ores et déjà devenue «Le Livre sur la Place».

Ce projet de la bibliothèque ainsi que de la Commune de Givisiez est basé sur le partage et l'échange, chacun pouvant prendre un livre (ou plusieurs) ou venir en déposer.



Distribution d'eau potable

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2017, environ 305'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par « le Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du CEFREN :

- En 2017, l'eau fournie par le CEFREN à la commune de Givisiez provenait à environ 25% du lac de la Gruyère et à environ 75% des sources de la Tuffière à Gibloux (zone Corpataux).

- La chaîne de traitement pour rendre potable l'eau du lac de la Gruyère se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bicouches, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- Au total, quatre échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2017.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
-----------	--------	----------

Dureté totale	26 degrés français	Assez dure
Teneur en nitrate	9 mg/L	La tolérance légale est de 40 mg/L

A noter encore que le site internet www.qualiteleeau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

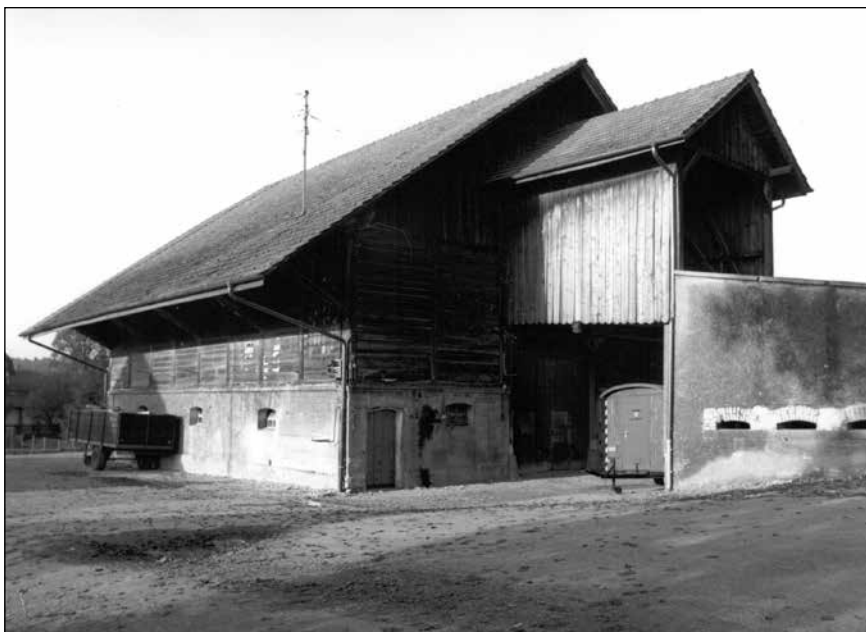
tél. : 026 350 11 60

Fax : 026 350 11 64

e-mail : info@sinef.ch

Dans le rétroviseur

Reconnaissez-vous ce bâtiment ?



Il s'agit du rural, situé à la route du Château-d'Affry 30, avant les travaux de réhabilitation qui se sont achevés en 2008.
Le Rural, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a été inauguré le 1er octobre 2008.



Du côté de l'énergie

Connaissez-vous

Le Programme Bâtiments



Ce programme, mis en place par la Confédération et les cantons, est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables et des rejets de chaleur dans le domaine du bâtiment.

Ce programme est financé par la taxe sur le CO₂ et par les budgets cantonaux.

Dans le canton de Fribourg, vous pouvez recevoir une subvention pour :

- L'amélioration énergétique de votre bâtiment
- Le remplacement de votre installation de chauffage
- Un nouveau bâtiment très performant

Attention :

- Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée !
- Les installations de production de chaleur doivent notamment être réalisées en substitution d'un chauffage à mazout, à gaz ou d'un chauffage électrique fixe à résistance.

Calculez votre subvention par le lien suivant :

<https://calculatrice.leprogrammebatiments.ch/fr>

Calculatrice de subvention

Cet outil vous indique le montant des subventions que vous pourriez obtenir des mesures respectives.

* Mesure de promotion planifiée ▼

CALCULER LE MONTANT DE SUBVENTION

Subventionnement des vélos électriques

Et si, avec le retour des beaux jours, vous vous intéressez à l'achat d'un vélo électrique ?

Quelques arguments pour forger encore plus votre réflexion :

- En milieu urbain, un deux-roues est plus agile, plus facile à garer, moins coûteux en frais de parking.
 - En ville, c'est le moyen malin de se déplacer plus rapidement et de façon plus économique.
 - Il permet de se déplacer sans effort, dans des endroits impensables avec un vélo classique, de se déplacer sans transpirer l'été, d'envisager de transporter un peu plus de charge, de mieux résister au vent, de retrouver une certaine liberté de déplacement individuel.
 - Il permet de faire une activité sportive douce, de conserver une bonne santé.
 - Il permet d'agir concrètement et efficacement dans une démarche de développement durable.
- En circulant à vélo en ville, on respire moins d'air pollué que lorsqu'on circule en voiture. En effet, la respiration d'un cycliste se fait à hauteur d'homme alors que l'air qui entre dans la voiture est puisé par des bouches d'aération qui se trouvent proches des sorties d'échappement. Le vélo électrique vous permet de prendre l'air frais et de ne pas s'enfermer dans sa bulle.
 - Quand on utilise un vélo électrique, on est acteur dans le respect de l'environnement. Pas d'émission de CO₂, pas de nuisance sonore. Une meilleure qualité de vie !

C'est décidé, vous souhaitez acquérir un vélo électrique ? Chaque année, la Commune de Givisiez subventionne l'achat de 15 vélos électriques neufs. Découvrez les conditions de subventionnement sur le site internet de la Commune ou à l'Administration communale.



Appel aux photographes amateurs

Parfois, au détour d'un chemin ou simplement en regardant par la fenêtre, de magnifiques vues s'offrent à nous. C'est alors que nous dégainons notre appareil photo pour immortaliser le moment.

Afin d'enrichir la collection de photos de la Commune, toutes les personnes qui le souhaitent sont invitées à adresser en tout temps à l'Administration communale leurs plus beaux clichés de Givisiez, en y mentionnant leurs coordonnées ainsi que l'endroit représenté sur la photo.

En transmettant leurs photos, les personnes acceptent l'éventuelle publication de leurs clichés ainsi que de leurs coordonnées.

Alors, à vos appareils !



Rappel aux détenteurs de chiens

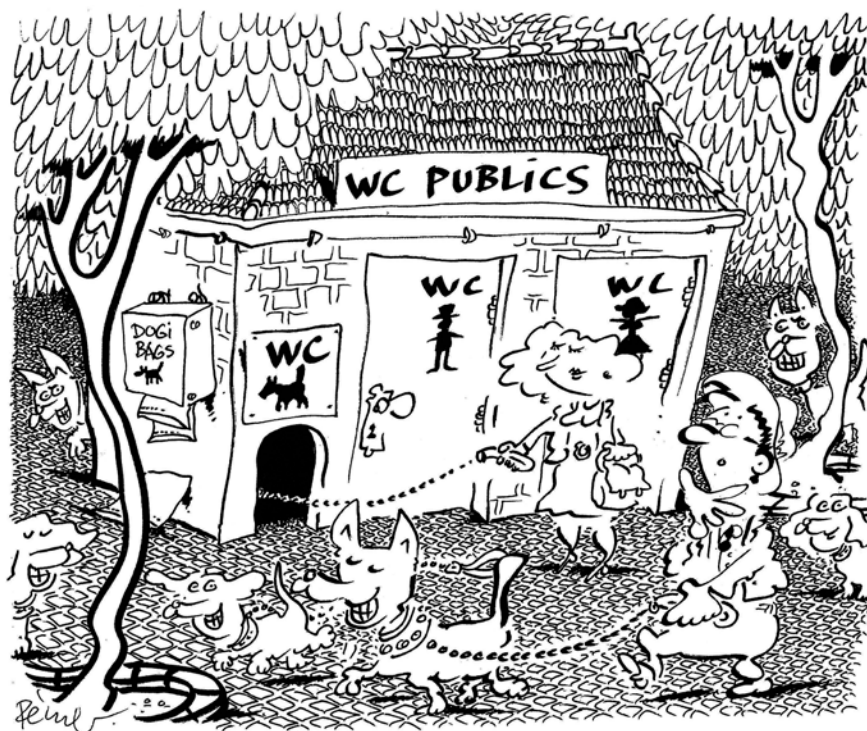
Saviez-vous que des distributeurs de sachets à crottes sont installés à divers endroits stratégiques de Givisiez ?

Leur utilisation est toute simple. Il suffit de glisser le sachet plein et fermé dans une poubelle publique.

En forêt, par contre, il vaut mieux laisser la nature faire son travail, plutôt que mettre la crotte dans un sachet et jeter ensuite celui-ci dans les taillis ou dans les prés...

Petite astuce : pour toujours avoir un sachet avec vous, le plus simple est d'en attacher à votre laisse !

Nous vous remercions de votre contribution au respect de l'environnement



Vie sportive, culturelle et sociale



Chères familles,

A la rentrée d'août 2018, nous proposerons à nouveau

Divers ateliers de jeu hebdomadaire en forêt

pour les enfants entre 3 et 5 ans

de 9h à 14h

à Marly, Bourguillon, Moncor (Villar-sur-Glâne), Morat et Bulle

Les groupes sont composés au maximum de **12 enfants** et accompagnés par **2 pédagogues par la nature**, formées à la pédagogie par la nature, parlant le français et/ou l'allemand.

Les sorties ont lieu **chaque semaine** (sauf les vacances scolaires) et **par tous les temps** (sauf en cas de météo extrême).

La journée est rythmée par le chemin jusqu'au canapé forestier, des rituels (cercle d'accueil, chanson avant le repas, histoire), des activités impulsées (selon la saison/ la météo) et du jeu libre. Le repas de midi est préparé sur le feu et les enfants ont la possibilité d'aider à le confectionner.

L'expérience nous a montré que la plupart des enfants de cet âge n'ont aucun problème à passer 5 heures dehors ; les activités et le rythme sont pensés pour eux et adaptés à chaque enfant (par exemple possibilité de proposer un « moment de calme » après le repas pour les enfants qui en ont besoin).

Ces ateliers de jeu dépendent de **l'association à l'aire libre, -Waldkinder** active dans la région de Fribourg depuis 2008, la plupart bilingues.

Le tarif mensuel est de 200.- francs (repas inclus). Les conditions générales et les directives sont consultables sur notre site internet : www.alairelibre.ch

Durant l'année les familles seront invitées pour **quelques activités spéciales** (par exemple fête de la courge, veillée ou nuit à la forêt). Sur demande, un entretien individuel sera également proposé en janvier-février, pour échanger sur l'évolution de l'enfant à la forêt et sur les moyens de soutenir et d'encourager son développement.

Si vous avez envie de vous faire une idée d'une journée en forêt, prenez contact avec nous pour organiser un mini-stage d'une journée dans un de nos groupes de Fribourg.

N'hésitez pas à faire de la publicité auprès de vos connaissances.

Notre association propose également des **ateliers de jeu en forêt** pour les enfants plus âgés (dès l'école enfantine). Ces activités ont lieu le mercredi après-midi (13h30 à 17h30) ou le samedi (de 10h à 16h) une fois par mois.

Nous espérons avoir éveillé votre intérêt et pouvoir accueillir et accompagner votre enfant dans les bois !

Avec nos salutations les meilleures,

Françoise Prongué Hofstetter
Administratrice

Infos et inscriptions : www.alairelibre.ch

à l'aire libre | Waldkinder Chemin de la Forge 4 1782 Belfaux francoise.prongue@alairlibre.ch www.alairlibre.ch

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)

Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 / Cp 96 / 1705 Fribourg / T 026 426 02 66 / F 026 426 02 88 /
info@liguessante-fr.ch / www.liguessante-fr.ch / www.gesundheitsligen-fr.ch / CCP 17-359720-B /



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liquepulmonaire-fr.ch – www.liquepulmonaire-fr.ch



Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Prévention et promotion de la santé

- Tabagisme : Aide à l'arrêt et campagnes de prévention
- Alimentation et activité physique
- Santé en entreprise
- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité

026 426 02 66 – info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfribourg / Ligue pulmonaire fribourgeoise /
Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET /
Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister /
Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobile Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /



Journée internationale des forêts 2018 / «Le printemps en forêt»

Détente en forêt, mode d'emploi

Marche, vélo, course à pied ou simple petit tour pour respirer: la forêt est un espace ouvert à toutes et à tous. Avec le printemps, elle est plus fréquentée. N'oublions pas le respect qu'on lui doit!

En été, la moitié de la population se rend au moins une fois par semaine en forêt, pour y pratiquer la course à pied, le vélo ou simplement pour s'y promener et s'y délasser. C'est ce que montre une enquête de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La forêt est particulièrement belle au printemps. Le chant des oiseaux, le vert des jeunes pousses, le parfum typique des lieux sont un ressourcement. La plupart des gens se sentent plus détendus lorsqu'ils sont en forêt, révèle encore l'enquête. La forêt remplit donc une importante fonction récréative.

Toute personne est bienvenue en forêt, dont le libre-accès est garanti. Mais cela ne signifie pas qu'on puisse y faire tout et n'importe quoi. En fin de compte, toute forêt a un propriétaire, public ou privé. Et la forêt n'est pas seulement un lieu de récréation, elle a d'autres fonctions à assurer. Elle sert, par exemple, d'habitat à plus de 25000 espèces animales et végétales. Elle joue aussi un rôle important pour la purification et le stockage de l'eau potable. En outre, elle nous protège des dangers naturels, des intempéries, des avalanches et nous fournit du bois.

Que la forêt soit ouverte à tous et en tout temps ne va pas de soi et mérite le respect. En fin de compte, nous sommes ses hôtes et devons nous y comporter comme des invités. Au printemps, les animaux sont accompagnés de leur progéniture et sont très sensibles aux perturbations. La présence d'un chien est une source de stress, perçue comme un danger. Il est donc obligatoire de tenir les chiens en laisse durant toute la saison de mise-bas et de nidification.

Nombre de gens recherchent en forêt le silence, la tranquillité, le délassement, loin du bruit des routes. C'est pourquoi il est interdit de circuler en forêt. Dès que la nuit tombe et jusqu'au matin, une foule d'animaux y trouve refuge. Il est donc important de rester sur les chemins et d'éviter toute lumière intempestive.

La forêt nous offre quantité de présents, certains à emporter. La loi autorise la récolte et la cueillette en quantités raisonnables et à usage personnel de petit bois, de cônes de résineux et, pour autant qu'ils n'appartiennent pas à une espèce protégée, de plantes, de champignons et de baies. Vous pouvez donc y prélever une poignée d'ail des ours pour votre pesto ou un bouquet d'aspérule odorante pour en faire tisanes et sirops. Sans problème. ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, vous souhaite de belles heures dans les bois!

«Gaston, y a la forêt qui son!»

Vous avez l'ennui de la forêt? Téléchargez gratuitement sur <http://www.foret.ch/sonneries> des bruits et sonneries sylvestres pour votre smartphone, du chant du coucou au brame du cerf, en passant par le cor de chasse ou le moteur d'une tronçonneuse. C'est surprenant comme du Nino Ferrer!

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)



CONCOURS PHOTO « Ensemble ! / Zäme ! »

L'Agglo fête ses 10 ans : préparez vos objectifs !

En juin 2018, l'Agglomération de Fribourg célébrera ses dix ans d'existence. L'occasion de revenir sur ses projets et ses réalisations dans les domaines de **l'aménagement du territoire, de la mobilité ainsi que de la promotion culturelle, économique et touristique.**

Et c'est à vous de jouer ! Munissez-vous de vos appareils photo et laissez libre cours à votre imagination sur le thème « **Ensemble ! / Zäme !** ». Artistiques, décalés, symboliques ou réalistes... vos clichés sont le reflet de votre regard sur l'Agglomération fribourgeoise.

A la clé : des prix à découvrir et une exposition pendant La Cantonale (Foire de Fribourg) du 5 au 14 octobre 2018 !

Informations importantes

Dates du concours : du 15 juin au 27 août 2018.

Participation gratuite

Chaque participant peut fournir entre 1 et 5 photos (24x30 cm), en format JPEG ou TIFF, couleur ou noir/blanc, numériques ou argentiques numérisées d'une haute qualité.

Détails et règlement : www.agglo-fr.ch.

Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



1. Faire le point

- Analyser ses habitudes de consommation
- Différencier les avantages et les inconvénients du changement
- Planifier l'arrêt

2. Préparation

- Identifier ses ressources, forces, obstacles
- Développer des alternatives
- Définir un programme personnalisé

3. Action

- Arrêter
- Appliquer les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

- Renforcer les acquis
- Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
- Évaluer le changement

Coaching stop-tabac en 4 séances

Cours stop-tabac en groupe en 4 séances

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel CHF 300.-
- Cours de groupe CHF 150.-
- Entretien d'orientation CHF 50.-

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)

Fribourg Tourisme et Région

Vos trésors et itinéraires touristiques dans la poche des touristes

Vous voulez faire découvrir les merveilles de votre commune aux touristes et aux habitants de notre canton? Vous souhaitez proposer des itinéraires de balade sur votre territoire? Nous avons l'outil qu'il vous faut.

L'application SNUKR, dont Fribourg Tourisme et Région est l'un des partenaires depuis 2016, est un outil d'édition de contenus dynamiques et communautaires permettant de partager d'une manière intuitive des centres d'intérêt sous forme de parcours. Les communautés locales et les particuliers peuvent enrichir le contenu, en continu.

En mettant vos lieux touristiques et vos itinéraires sur l'application, vous serez certains d'être dans les poches de tous ceux qui l'ont téléchargée et qui souhaite visiter notre région.

Pour l'utilisateur, SNUKR permet de choisir ses thèmes de prédilection avant de se lancer sur les chemins de la région. Itinéraires culturels, randonnées, hauts lieux touristiques... l'application conduit vers les lieux les plus intéressants de Fribourg et de ses environs. Elle géolocalise les utilisateurs pour les guider et pour leur donner, au fil de la balade, toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent en savoir plus sur les lieux qu'ils visitent. L'application permet également à chacun de créer ses itinéraires personnels.

Prenons un exemple: vous aimez l'histoire. Vous choisissez donc ce thème dans l'application. Celle-ci vous propose alors de découvrir le Chemin Père Girard, deux balades en ville de Fribourg qui conduisent vers de nombreux édifices historiques, un itinéraire sur les pas d'Alexandre Dumas à Fribourg et un autre autour de «Fribourg et ses escaliers.» Ces propositions ne demandent qu'à s'enrichir... grâce à vous.

SNUKR offre les fonctionnalités suivantes:

- La possibilité d'être contributeur et de faire connaître ses lieux favoris et ses parcours préférés, à travers des points d'intérêt et/ou des parcours.
- La découverte d'un territoire à travers des points d'intérêt, qui une fois sélectionnés génèrent des parcours. L'utilisateur peut créer du contenu sur son propre lieu de vie ou découvrir de nouveaux endroits n'importe où sur la planète en générant des itinéraires personnalisés en fonction de ses envies et de ses centres d'intérêt.
- La publication sur vos réseaux sociaux préférés.

En résumé, SNUKR vous permettra de devenir l'ambassadeur de votre commune et de faire gratuitement la promotion des lieux touristiques qui vous tiennent à cœur.

Un essai vaut mieux que mille mots. Pour découvrir l'application, le plus simple est d'aller voir à quoi elle ressemble en la téléchargeant gratuitement sous l'App Store ou sur Google Play.

Pour plus d'informations, prenez contact avec nous:
Tél. 026 350 11 11 ou www.snukr.com



A la recherche de bénévoles pour les repas à domicile



A la recherche de bénévoles pour les repas à domicile

La résidence Le Manoir, à Givisiez, www.lemanoir.ch, prépare des repas à l'intention des personnes atteintes dans leur santé ou leur mobilité. Ces repas sont amenés à domicile par des bénévoles de la Commune.

Afin de **renforcer l'équipe en place**, nous sommes à la recherche de personnes prêtes à offrir quelques heures par mois.



Conditions

- disposer d'une voiture et d'un permis de conduire
- être disponible en semaine un ou plusieurs jours (du lundi au samedi) entre 11h et 13h pour la livraison des repas
- effectuer des tournées de livraison quelques jours ou quelques semaines par année
- entretenir de bons contacts avec les personnes âgées ou à mobilité réduite

Nous offrons

- la possibilité de participer à une action locale et sociale
- des occasions de rencontrer et d'aider des personnes âgées ou à mobilité réduite
- l'opportunité de créer de nouveaux contacts avec l'équipe des chauffeurs bénévoles
- une petite indemnité de défraiement de CHF 3.- par repas.

L'Administration communale vous renseigne volontiers par mail à commune@givisiez.ch ou par téléphone au 026 460 89 60.



Talon d'inscription

Je m'inscris comme chauffeur bénévole pour la distribution des repas à domicile.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél _____ Courriel _____

A retourner à l'Administration communale de Givisiez, place d'Affry 1, 1762 Givisiez ou par courriel à commune@givisiez.ch



La forêt après les tempêtes de janvier

Le travail des équipes forestières est parfois critiqué !

Le spleen du forestier-bûcheron

Janvier fut un mois agité, Eole nous ayant gratifié d'une intensité particulièrement généreuse cette année en plaine comme en montagne. Arbres cassés et renversés, chemins barrés, infrastructures abîmées font partie du lot de ces intempéries. Les équipes forestières ont parfois subi la foudre de promeneurs frustrés ou mécontents. L'image de la forêt avait changé. La balade habituelle n'était plus praticable. Pour ne pas arranger les choses, la météo bien arrosée de ce début d'année a rendu les conditions de débardage délicates. La circulation d'engins forestiers sur des pistes détrempées laisse de profondes cicatrices et provoque l'incompréhension du visiteur. Pourtant, tout a été mis en œuvre afin de rétablir au plus vite les situations urgentes et assurer l'ouverture des pistes et chemins, ceci parfois dans des situations compliquées voire carrément dangereuses. Les équipes manifestent parfois un certain découragement et dépit face au peu de reconnaissance pour le travail réalisé et les critiques essuyées.

En forêt, la détente d'abord

Ces réactions nous amènent à penser que le rôle d'accueil de la forêt a pris une ampleur considérable si ce n'est démesurée ces dernières années. La pratique de certaines disciplines a littéralement explosé. Ceci n'est pas sans conséquence quant à l'exploitation et l'entretien de nos forêts. Une attention toute particulière doit désormais être vouée à la dimension sociale que remplit ce milieu naturel. La production de bois en plaine arrive au second voire au 3^{ème} rang des préoccupations de notre société. Pourtant, rappelons-le, la mise en valeur de ce matériau permet d'exploiter une matière première indigène, écologique, au bilan CO₂ neutre. Ce n'est pas moins l'équivalent de 5 millions de litres de mazout qui sont produits en bois-énergie chaque année dans les districts de la Sarine et du Haut-Lac.



Propriétaires mal récompensés

Les arbres renversés sont souvent dispersés aux quatre coins de la forêt. La mise en place de nombreux petits chantiers a pour conséquence un fort renchérissement de l'exploitation des bois. C'est pourquoi et dans certains cas, ces arbres sont abandonnés à la nature qui en fait le meilleur des usages. En effet, ces laissés-pour-compte contribueront à améliorer la biodiversité du milieu. En revanche, les propriétaires ne sont pas indemnisés pour ces coûts supplémentaires provoqués par la multitude de modestes chantiers ; ils doivent en plus faire face à un prix de vente souvent inférieur puisque certains bois sont cassés ou fendus.



Interventions délicates et dangereuses dans un tel « mikado »

Un juste équilibre

Une forêt bucolique, des sous-bois tapissés de mousses vertes ou encore l'impression du « propre en ordre » souvent recherchés ne sont pas toujours possibles. La nature dispose sans autre forme de considération, crée et anéantit à son bon vouloir. Les desiderata de l'homme lui sont totalement étrangers. Nous devons l'accepter avec humilité. Les exploitations pratiquées ont pour but de maintenir durablement les fonctions de la forêt ; l'accueil en est un aspect mais il ne faut pas oublier la production de bois, la protection contre les dangers naturels et la biodiversité. La forêt ne peut pas toujours revêtir son plus bel appareil. Il faut savoir l'accepter.

Nous vous souhaitons néanmoins de très belles promenades forestières !

Hauterive, février 2018

F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier



CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

Imprimerie Saint-Paul • Fribourg